



FORMATION CONTINUE 2022

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE ACTUALITES

Deux sessions dissociables l'une de l'autre :

Session 1 - Jeudi 7 juillet (14H30 - 17H30) : Actualité législative

Session 2 - Vendredi 8 juillet (9h30-12h30) : Actualité jurisprudentielle

Thierry FAVARIO
Maître de conférences HDR
Université
Jean Moulin Lyon 3

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de ces deux formations, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Appréhender et maîtriser les dispositions nouvelles du Livre VI du code de commerce ;
- Investir ces dispositions dans le cadre de la pratique contentieuse et non contentieuse (conseil au dirigeant d'entreprise notamment).

Pré requis : Être Avocat

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Jeudi 7 juillet (14h30-17h30)
ACTUALITE LEGISLATIVE**

Programme : Innovations législatives et notamment l'importante loi du 14 février 2022 qui modifie très sensiblement le statut de l'entrepreneur individuel.

**Vendredi 8 juillet (9h30-12h30)
ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE**

Programme : Revue jurisprudentielle des arrêts importants rendus depuis un an sur tous les aspects de la matière (prévention, restructuration, liquidation et sanctions)

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les apprenants en visio : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation. **Référente handicap** : Mme de BALORRE s.debalorre@edasop.fr - 05 61 53 58 52